



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

### DELIBERATION

N° 17/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

### OBJET :

Acquisition par la Commune  
d'un bien immobilier en péril  
dans le centre historique

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** explique la nécessité d'acquérir un bien immobilier en péril situé au 86, 88 et 90 rue de Turin, parcelles E434 (lots 5, 7, 9 et 10) et E435 (lots 3, 5, 7, 9 et 10). Les propriétaires ont donné leur accord pour une cession à la Commune à l'euro symbolique.

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération constituent un immeuble en péril situé dans le centre historique au 86, 88 et 90 rue de Turin, l'acquisition de ces parcelles permettra la sécurisation de ce bien en vue de sa restauration ou sa destruction.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ce bien sis sur les parcelles E 434 et E 435.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la procédure d'acquisition.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à engager la procédure d'acquisition des parcelles E434 (lots 5, 7, 9 et 10) et E435 (lots 3, 5, 7, 9 et 10) à l'euro symbolique.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

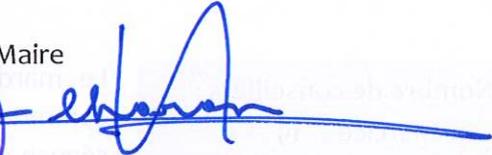


Isabelle SAUVE



Le Maire

Sebastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN

